



LIMINAIRE

CSAL 12/06/2023

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons commencer cette liminaire sans faire un point sur la contestation sans égale contre la réforme des retraites et l'état du dialogue social dans notre pays.

Depuis presque 5 mois, le gouvernement reste dans un enfermement « anti social » jamais vu.

Depuis le début du débat parlementaire sur les retraites, le gouvernement ne cesse de répéter qu'il n'y aurait aucune autre alternative que de reporter l'âge légal de départ et d'accélérer la durée de cotisation, pour « sauver » notre système par répartition.

Pourtant, d'autres solutions existent !

Elles ne sont pas révolutionnaires, ne mettent pas en péril l'économie, et elles assurent une meilleure répartition des richesses : Suppression des exonérations de cotisations sociales vieillesse, ponction du fond de réserve des retraites, augmentation des cotisations sociales patronales de 0,8 % , introduction d'une cotisation sociale sur les dividendes à 28 % , rétablissement de l'ISF, lutte efficace contre l'évasion et la fraude fiscales, augmentation du niveau général des salaires, égalité salariale entre les femmes et les hommes... Ces pistes ne sont pas limitatives !!

Pour justifier cette réforme, on nous a continuellement rabâché à quel point nous étions en retard par rapport aux pays qui avaient déjà élevé l'âge de la retraite (en éludant souvent bien d'autres questions concernant ces pays : le nombre de trimestres pendant lesquels il fallait cotiser, l'existence ou non d'un salaire minimum, etc.). Ces pays devaient être un exemple pour la France. On nous les présentait comme tels pour justifier « l'évidence » que nous sommes un peuple de réfractaires en retard sur l'Histoire. Jamais la question n'était envisagée à l'inverse. La France représente, historiquement, un modèle de politique sociale, de culture de la révolution et de réformes humanistes et de justice, aux yeux du reste du monde.

On est quand même accablé de voir des ministres s'offusquer que des citoyens critiquent un pouvoir, une politique, un gouvernement. Alors on va rappeler deux trois fondamentaux à l'attention de la représentation politique :

– Vous n'êtes pas l'État. L'État c'est NOUS, peuple de citoyens libres qui se gouverne par votre truchement. Vous critiquer ne remet nullement en cause les institutions.

– Vous ne financez pas le service public. NOUS finançons ces services via des dispositifs de solidarité collective dont vous n’êtes que les organisateurs temporaires. La main qui nourrit les fonctionnaires n’est pas la vôtre. C’est celle de la communauté nationale.

– Vous n’êtes pas nos patrons mais les serviteurs du bien public et vous n’avez rien à dire des libertés qui nous appartiennent, que nous avons conquises et que nous exerçons exactement selon notre bon vouloir, parmi lesquelles la liberté de nous exprimer et de vous critiquer.

– Votre pouvoir NOUS appartient. Nous vous le déléguons de manière temporaire. Il vous oblige et vous rend responsables devant nous. Vous n’êtes pas l’encadrement d’une entreprise qui n’aurait à répondre que devant le Comité exécutif qui le nomme.

Quand plus de 70 % de la population est contre cette réforme, concrètement, il faut faire quoi ?

Passer par un vote parlementaire : ben non, il y a le 49.3 ! Tu peux manifester pendant des mois, ils s’en moquent ; tu fais grève, ils te réquisitionnent ; les pétitions ils les effacent ; les vidéos ils ne les regardent pas ; les syndicats parlent à un mur et même si on leur envoie un pigeon voyageur, ils le mangent !

Si tu es dehors et que tu n’es pas content, tu prends un coup de trique par des forces de l’ordre fatiguées. Et après tout ça, si tu as le malheur de casser un truc il y a le PDG de JC Decaux qui pleure recroquevillé dans sa baignoire en pensant aux abris bus...

Dans l’Histoire, toutes les victoires civiles que nous avons pu avoir, tous les droits que nous avons obtenus, on les doit aussi à la collaboration étroite entre une branche plus modérée et ce que l’on appelle la théorie d’un flanc plus radical. Et ce flanc radical là, il est nécessaire. Ça ne veut pas dire que l’on soit absolument d’accord sur les méthodes, mais ça veut dire que l’objectif est le même.

Il y a une différence entre ce qui est légal et ce qui est légitime et ça c’est fondamental.

Aujourd’hui, il est légal pour une multinationale de continuer à compromettre les capacités de vie sur Terre. Est-ce que pour autant c’est légitime ? Est-ce que pour autant c’est juste ?

Ce qui doit guider l’action publique c’est la justice et non pas uniquement la légalité.

C’est précisément le rôle de nos députés que de réussir à être guidé par la justice et de mettre en place des lois et de bousculer cette légalité-là. Mais il faut comprendre qu’en tant que citoyen, quand il y a des lois qui sont injustes, alors la désobéissance est de mise.

Que dire de l’absence de Président de la République durant toute cette période ? Il n’est jamais là.

C’est le premier président en télétravail. L’envie soudaine de voyages, ça doit lui venir du jour où les gilets jaunes ont failli venir le chercher comme il l’avait suggéré. Maintenant à chaque manifestation il n’est plus là, il est dans le ciel. En ce moment, les oiseaux et les ballons sondes chinois le voient plus que nous. Il y a eu le tour d’Afrique, ensuite la Chine, et à chaque fois il enchaîne conneries sur conneries. Les autres présidents se le refilent tous les mercredis soir. Pour lui, c’est une visite d’État, pour eux c’est un dîner de cons. Il faut lui dire d’arrêter de voyager concrètement, ça nous fera économiser des trajets d’avion, du CO2, ça nous coûte cher et personne veut le voir. Notre Président, c’est comme un père alcoolique. À la maison, il te pourrit la vie et dehors il te fout la honte.

Tout ça pour constater que la crise sociale est plus grave que ce que veulent entendre nos dirigeants, et c’est avec une très grande inquiétude que les Organisations Syndicales,

toujours unies et responsables alertent le gouvernement sur le malaise profond qui s'amplifie.

Nous sommes les héritiers de la Constitution de 1793, celle qui dit que quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. C'est ce que fait le peuple français face à cette réforme des retraites.

Pour revenir à ce CSAL, nous constatons que le règlement intérieur est encore et toujours aux abonnés absents. Le message envoyé, tant aux agents qu'aux représentants des personnels, est inquiétant : presque 6 mois se sont écoulés depuis les élections professionnelles, 4 ans depuis la loi de transformation de la fonction publique, et toujours rien à l'horizon.

Nous pouvons légitimement nous demander s'il s'agit de désinvolture de nos décideurs ou de mépris de leur part pour les hommes et les femmes qui essaient de faire vivre le dialogue social au quotidien.

Dans les deux cas, le constat est grave et n'est malheureusement que le reflet de la situation sociale du pays et surtout de l'incapacité d'écoute et de dialogue de nos gouvernants.

Nous dénonçons avec la plus grande fermeté le flou dans lequel sont laissés nos instances, le silence de la DG sur ce sujet et une administration plus que défaillante.

Solidaires Finances Publiques ne peut siéger lors de cette instance sans dénoncer l'absence totale de dialogue social quant à la déclinaison du décret du 11 mars 2022 portant réforme des instances médicales et cela à tous les niveaux.

Pour circulaire d'application, la DGAFP a mis en place une simple Foire Aux Questions sans aucune concertation avec les OS. Suite à une mise à jour sur son site de cette FAQ en avril 2023, elle a sommé l'ensemble des ministères de mettre en application les modalités de désignations qu'elle a décidé de manière unilatérale. Le Ministère l'a alors déclinée dans une note suite au CSAM du 11 mai 2023 qui a été diffusée malgré la forte opposition non seulement de Solidaires Finances mais aussi de l'ensemble des fédérations. Il s'en est suivie la note du 11 mai dernier diffusée au réseau dans la précipitation et encore une fois sans aucune discussion ni même présentation en CSAR.

Dès validation de la loi portant réforme des instances médicales, nous avons sollicité l'administration, d'abord pour la parution du décret qui n'est intervenue qu'en mars 2022 alors que les instances auraient dû être en place dès le 1^{er} février 2022.

Une fois le décret paru, nous n'avons eu de cesse de demander des groupes de travail pour préciser sa déclinaison, cela à tous les niveaux, Fonction publique, Ministère et DGFIP. La réponse fût négative dans l'attente du positionnement de la DGAFP. Positionnement qui est intervenu en catimini via la mise à jour de la fameuse Foire Aux Questions ni présentée ni discutée avec les organisations syndicales alors que le sujet les concerne directement.

Solidaires Finances publiques dénonce fermement ce déni de dialogue social et plus grave encore la façon dont la Fonction Publique bafoue la représentativité issue de la loi et des urnes et cela sur plusieurs aspects :

- **L'appel à candidature pilotée** par l'administration qui permet à n'importe quel agent du corps électoral de se présenter sans aucune mention d'appartenance ou de lien à une organisation syndicale. Cela contrevient au principe de représentativité. Ce principe d'élection indirecte pour donner la qualité de représentant du personnel est une première. La qualité de représentant du personnel jusqu'à présent s'est toujours obtenue par une élection directe auprès des salariés ou alors via la désignation par une organisation syndicale.

De plus ce mode de désignation est venu surcharger les directions et les services RH avec une tâche supplémentaire. Pour Solidaires Finances Publiques, il est absolument nécessaire de prendre en compte la représentativité issue des élections professionnelles de décembre 2022. Cette représentativité était par ailleurs prise en compte lors des désignations dans les anciennes commissions de réforme.

- **Le principe de classement des candidatures selon le nombre de voix** donne à l'organisation majoritaire de l'instance la primauté sur les conseils médicaux. De fait, les sujets des conseils médicaux en formation plénière (accident de service, maladie professionnelle, ATI, mise en retraite anticipée) deviendraient le monopole d'une seule organisation syndicale. Ce procédé ne fait aucun sens et contrevient une nouvelle fois au principe de représentativité. De plus, par voie de conséquence, il interdit à un agent d'être défendu par un représentant de l'organisation syndicale dont il est adhérent ou sympathisant.

Il faut rappeler ici, que même si l'agent peut se faire représenter par la personne de son choix, celle-ci ne peut pas participer aux débats et échanges avec l'ensemble des membres du conseil médical et elle ne peut pas prendre part au vote.

- **Sur le déroulé du vote**, en cas d'absence d'un représentant du personnel titulaire lors du vote, le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ne permettrait pas au suppléant de voter ni au titulaire de déléguer son vote. Si toutefois un ou plusieurs titulaires étaient empêchés, l'élection aurait lieu avec les seuls titulaires présents. Il s'agit pour nous d'une interprétation restrictive du décret qui n'est pas aussi précis. Il dispose dans ses articles 6 c) et 6-1c) « c) *De deux représentants du personnel inscrits sur une liste établie par les représentants du personnel élus au comité social dont relève le fonctionnaire concerné. Afin de constituer cette liste, les représentants du personnel élus en qualité de titulaire au comité social élisent, au scrutin nominal à un tour, pour la durée du mandat de ce comité, quinze agents parmi les fonctionnaires appartenant au corps électoral de ce même comité. Le nombre de voix obtenu par chacun des candidats élus détermine l'ordre selon lequel il est fait appel à eux pour siéger en séance.* » Ce principe d'élection bafoue tous les fondamentaux démocratiques en la matière et contrevient aux modalités de vote précisées dans l'art 90 du décret 2020-1427 relatif au CSA : [...] *Les suppléants n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.* Cela est inadmissible !

Si Solidaires Finances Publiques a décidé de siéger ce jour c'est parce qu'il accorde une importance particulière à la défense individuelle des agentes et des agents qui se trouvent souvent en graves difficultés. Cela ne reflète en aucun cas notre adhésion aux modalités de désignation qui nous ont été imposées au mépris du dialogue social, de la représentativité et de tout principe démocratique.

Solidaires Finances Publiques reste mobilisé sur cette question et n'hésitera pas à saisir la juridiction administrative si la Fonction Publique ne revient pas sur sa FAQ de manière à prendre en compte la représentativité issue des urnes !

Malheureusement, les sujets du dialogue social et de son fonctionnement ne sont pas les seuls points d'achoppement.

De multiples bugs informatiques retardent les équipes, de nouvelles missions se rajoutent année après année : prime carburant ou GMBI par exemple.

Cette année, la campagne IR s'est déroulée en mode très dégradé avec des sous-effectifs effrayants.

Comme à chaque fois, on supprime des postes parallèlement à une dématérialisation croissante avant de se rendre-compte que de multiples couacs retardent la machine. Problème, les postes sont déjà supprimés.

À ce propos, la mise en place d'une réception sauvage par l'intersyndicale locale pendant cette campagne IR a été grandement appréciée par les usagers, les collègues et les vigiles. Seule la gestionnaire de l'accueil a jugé nécessaire de s'agacer face à cette action... Le but était de faire prendre conscience à l'administration de l'étendue des dysfonctionnements.

Et comme ce n'est pas suffisant, la directrice départementale de la DDFIP 66, avec le soutien servile d'une partie du comité de direction, aime mettre la pression sur les agents. Madame la Présidente, pouvez-vous lui rappeler que cette stratégie est contre-productive, dangereuse pour la santé des agents et surtout, au regard de l'état des effectifs et des emplois dans certains services, totalement dénuée de sens. Le maniement du bâton sans même envisager l'utilisation de la carotte... Drôle de vision du management...

Pour Solidaires Finances Publiques, l'enjeu fiscal et social est plus que jamais au cœur de nos actions.

Concernant l'ordre du jour, nous aborderons chaque point avec notre démarche constante de relayer les besoins des services et présenter nos revendications pour un service public humain et de qualité.

Vous avez pu constater, Mme la Présidente, que les sujets du dialogue et du climat social sont le fil rouge de ces propos liminaires.

En réponse, nos gouvernants ne nous ont proposé que mépris, surdité et autoritarisme et ces attitudes n'ont eu pour effet que d'attiser les colères.

Il est urgent que nos décideurs et l'administration prennent conscience de l'urgence sociale.

De son côté, Solidaires Finances Publiques continuera à se mobiliser pour une DGFIP renforcée, reconnue, au service de l'intérêt général, de la justice fiscale, sociale et environnementale.

Nous œuvrerons toujours pour un monde meilleur, plus juste, plus humain et plus solidaire.

Pour terminer, nous vous partageons une analyse sur la richesse de manière générale :

Une montre à 300 € ou à 30 € donnent la même heure ;

Un portefeuille ou un sac à main de 300 € ou de 30 € – le contenu à l'intérieur est le même ;

Conduire une voiture à 150 000 € ou une voiture à 10 000 €, la route et la distance sont les mêmes, et nous arrivons à la même destination ;

Boire une bouteille de vin à 1 000 € ou à 10 €, la gueule de bois est la même ;

La maison dans laquelle nous vivons mesurant 30 ou 300 mètres carrés – la solitude est la même.

Voyager en première classe ou en classe économique, si l'avion tombe en panne, vous tombez avec lui...

La véritable richesse ne provient pas des choses matérielles de ce monde.

Par conséquent, n'apprenons pas à être plus riches, mais à être plus heureux. En prenant un peu de recul, il vaut mieux connaître la valeur des choses plutôt que leur prix.

C'est comme ça que devrait être appréhendé les missions de service public.